

Val-d'Or, le 24 mai 2018

À : **M^e Dana Deslauriers**
Bureau du Coroner

c.c. : **M^{me} Pascale Labbé, Ministère de la Justice**
M^e André Fauteux, Ministère de la Justice
M^e Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice
M^e Denise Robillard, Ministère de la Justice
M^{me} Deirdre Geraghty, Ministère de la Justice
M^{me} Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones

De : **M^e Marie-Josée Barry-Gosselin, Procureure en chef adjointe**

Objet : **Demande de précisions dans le cadre des travaux de la Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès**

Dossier : **DGP2-0087-A**

M^e Deslauriers,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) s'intéresse à certaines des attributions du Bureau du Coroner portant sur les populations autochtones et inuit du Québec.

Par la présente, nous souhaitons vous informer que la CERP s'intéresse à la question de la collecte de données portant sur l'origine autochtone par les services publics, notamment lors d'audiences publiques les 7 juin et 13 août 2018.

Concernant ce sujet, nous vous avons fait parvenir le 16 mars 2018, la DGP-0087-A portant notamment sur la méthodologie utilisée pour sélectionner les dossiers transmis à la CERP. En réponse à notre question 2 de la DGP-0087-A, vous nous précisez que c'est une technicienne en administration qui inscrit dans une banque de données la variable « I » ou « A » sur la base des faits révélés par le rapport d'investigation soumis par le coroner. Pouvez-vous nous préciser :

1. Quels sont les faits du rapport d'investigation qui permettent généralement à la technicienne de conclure que la personne est Inuite ou Autochtone? Est-ce par exemple :
 - a. Le nom de la personne
 - b. Son adresse de résidence
 - c. Le lieu du décès
 - d. Autres faits?
2. Les techniciennes en administration ont-elles également accès à la documentation afférente afin de déterminer si la personne décédée est Inuite ou Autochtone?
3. Les indicateurs utilisés étant « I » pour Inuit et « A » pour Autochtone, est-il inscrit dans le système GECCO la Nation à laquelle appartient l'individu, ou la communauté d'origine de la personne?

4. Toute autre information relative à l'utilisation, à l'analyse de ces données à des fins de statistiques internes ou à la publication de celles-ci.

Nous vous informons de notre intention de déposer en preuve votre réponse à la présente demande dans le cadre de l'audience publique du 13 août 2018. Les plaintes qui nous ont été acheminées en réponse à la DG-0087-A ne seront pas déposées à cette occasion.

Nous vous demandons de répondre à la présente dans un délai de **dix (10) jours**. Si vous n'êtes pas en mesure de répondre à la présente demande, quelle qu'en soit la raison, veuillez nous faire part de vos motifs d'incapacité par courriel à jacinthe.poisson@cerp.gouv.qc.ca.

Pour ce faire, vous pouvez procéder par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca. S'il s'agit de documents confidentiels, nous vous proposons de mettre à votre disposition notre plateforme de Partage sécurisé de documents (PSD). Si cette proposition vous convient, veuillez nous l'indiquer par courriel à nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca afin que nous vous fassions suivre la procédure à cet effet. Enfin, si vous préférez nous les adresser par la poste, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M^{me} Nicole Durocher

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Également, vous avez la responsabilité de nous aviser lorsque les documents ou les renseignements transmis en réponse à la présente ont un caractère confidentiel ou privilégié. Nous vous invitons donc à nous en faire part par écrit et à contacter, au besoin, le procureur en charge du dossier afin d'avoir une discussion sur l'utilisation qui pourra être faite desdits documents ou renseignements.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, M^e Deslauriers, nos plus sincères salutations.

M^e Marie-Josée Barry-Gosselin

Procureure en chef adjointe / Deputy Chief Counsel



Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-5039

marie-josée.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca

www.cerp.gouv.qc.ca

  @cerpQc